Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216403964-20261027-16_10_2026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 octobre 2026

Les seize octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-LENDRESSE
(Communes fusionnées)

16-10-2026-02

Date de convocation le 12/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 02
Votants : 12

Etaient présents : Mmes, CAMGRAND Eva, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, HILLOOU Hervé, LAMASOU Bernard, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

Avait donné pouvoir : : Mme CHAILLOUX Vanessa pouvoir à Mme ETCHART Véronique
Mme CASTANHEIRA Ludivine pouvoir à M LATAPY Jean-Marc

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE MARCHE

Considérant la délibération du 20 mars 2026 du Conseil Municipal donnant délégation au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initiale supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Compte tenu de la neutralité demandée dans le cadre de l'attribution des marchés publics, le Conseil Municipal retire pour l'attribution de ce marché la délégation prévue à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités ; le Maire se déporte et quitte la salle ;

Considérant qu'en son absence, la première adjointe a reçu par arrêté municipal en date du 21 avril 2026 délégation pour la signature des décisions en cas d'empêchement du Maire ; et compte tenu de la neutralité demandée dans le cadre de l'attribution des marchés publics, la première Adjointe se déporte et quitte la salle ;

Considérant la qualité de Présidente de l'entreprise CLAVÉ de Mme CHAILLOUX, son pouvoir est retiré à Mme ETCHART.

Monsieur LATAPY, en sa qualité de Président de la CAO présente le dossier.

Il rappelle à l'assemblée qu'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de trois ans, avec un montant maximum fixé à 300 000 € HT.

Ce marché répond au besoin global d'entretien des espaces verts incombant à la commune.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié avec une date limite de remise des offres fixée au 9 septembre 2026 à 17h30. Les plis ont été ouverts le 9 septembre 2026.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 17 septembre 2026 en présence du comptable public, et s'agissant d'un marché de services dont la valeur estimée excède les seuils européens, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise CLAVÉ, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant global estimatif de 261 146,65 € HT sur trois ans.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé M LATAPY, Maire Délégué d'Arance et après en avoir largement délibéré,

RETIRE la délégation prévue à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités pour l'attribution de ce marché.

DÉSIGNE Monsieur LATAPY, Maire Délégué d'Arance, aux fins de signer les documents se rapportant à cette attribution, notamment le marché public et ses éventuels avenants dans la limite des crédits budgétaires votés et du montant maximum du marché ainsi que l'ensemble des actes d'exécution.

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

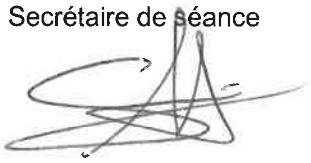
Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
La 1ère Adjointe,



Marina TEIXEIRA

M SALEFRANQUE Pascal
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-216403964-20261027-16_10_2026_02-DE